

Etats financiers annuels de SICAV

**FIDELITY SICAV PLUS**

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>25 910 552</u>	<u>956 527</u>
Obligations et valeurs assimilées		23 118 796	100 098
Titres OPCVM		2 791 756	856 429
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>46 043 268</u>	<u>2 048 317</u>
Placements monétaires	5	45 760 038	1 993 019
Disponibilités		283 230	55 298
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 795 965</u>	<u>80</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>74 749 785</b></u>	<u><b>3 004 924</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	161 799	5 636
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	6 162	262
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>167 961</b></u>	<u><b>5 898</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	69 463 233	2 967 051
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		5 118 591	31 975
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>74 581 824</b></u>	<u><b>2 999 026</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>74 749 785</b></u>	<u><b>3 004 924</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>539 076</b>	<b>98</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		511 723	98
Revenus des titres OPCVM		27 353	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>2 929 636</b>	<b>28 898</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	<b>198 372</b>	<b>1 932</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 667 084</b>	<b>30 928</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	<b>(423 721)</b>	<b>(5 636)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 243 363</b>	<b>25 292</b>
<b>Autres charges</b>	14	<b>(53 008)</b>	<b>(793)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 190 355</b>	<b>24 499</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 928 236	7 476
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 118 591</b>	<b>31 975</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 928 236)	(7 476)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 789	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		68 636	709
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 266 780</b>	<b>28 628</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Exercice clos le 31/12/2019</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2018</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 266 780</b>	<b>28 628</b>
Résultat d'exploitation	3 190 355	24 499
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 789	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68 636	709
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>68 316 018</b>	<b>1 970 398</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	118 379 057	4 754 100
- Régularisation des sommes non distribuables	1 363 758	341
- Régularisation des sommes distribuables	4 687 058	15 187
<b>Rachats</b>		
- Capital	(52 735 349)	(2 791 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(619 684)	(419)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 758 822)	(7 711)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>71 582 798</b>	<b>1 999 026</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2 999 026	1 000 000
En fin de l'exercice	74 581 824	2 999 026
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	29 630	10 000
En fin de l'exercice	685 169	29 630
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,852</b>	<b>101,216</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,54%</b>	<b>1,22%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 27 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 25.910.552 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>22 152 998</b>	<b>23 118 796</b>	<b>31,00%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>22 152 998</b>	<b>23 118 796</b>	<b>31,00%</b>
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	999 000	1 017 305	1,36%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	1 380 000	1 409 631	1,89%
ATB 2007/1	20 000	1 040 000	1 089 407	1,46%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	15 000	1 500 000	1 593 822	2,14%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	1 500 000	1 509 889	2,02%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	800 000	843 937	1,13%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	1 500 000	1 593 771	2,14%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	21 000	1 679 998	1 732 913	2,32%
STB 2008/1	50 000	2 800 000	2 940 165	3,94%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 511 902	2,03%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	270 000	270 060	0,36%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	950 000	1 024 230	1,37%

HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	550 000	591 668	0,79%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	1 500 000	1 614 953	2,17%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	1 184 000	1 240 516	1,66%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 041 434	1,40%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	2 000 000	2 093 193	2,81%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 780 547</b>	<b>2 791 756</b>	<b>3,74%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26 350	2 780 547	2 791 756	3,74%
<b>TOTAL</b>		<b>24 933 545</b>	<b>25 910 552</b>	<b>34,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>34,66%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>953 010</b>	<b>98</b>	<b>3 420</b>	<b>956 527</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	22 337 998			22 337 998	
Titres OPCVM	28 719 546			28 719 546	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession Titres OPCVM	(26 792 009)			(26 792 009)	68 636
Annuités obligations de sociétés	(285 000)			(285 000)	
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Titres OPCVM			7 789	7 789	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		965 700		965 700	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>24 933 545</b>	<b>965 798</b>	<b>11 209</b>	<b>25 910 552</b>	<b>68 636</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 45.760.038 se détaillant comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Garant</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>%</u> <u>Actif net</u>
<b><u>Billets de trésorerie avalisés</u></b>			<b>1 488 560</b>	<b>1 491 589</b>	<b>2,00%</b>
BT AURES au 23/01/2020 (au taux de 11,55%)	30 jours	Amen Bank	1 488 560	1 491 589	2,00%

<b><u>Certificats de dépôt</u></b>		<b>16 155 738</b>	<b>16 869 531</b>	<b>22,62%</b>
Certificat de dépôt AB au 04/03/2020 (au taux de 10,75%)	366 jours	1 842 362	1 972 866	2,65%
Certificat de dépôt UIB au 29/01/2020 (au taux de 10,78%)	310 jours	1 398 069	1 490 793	2,00%
Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	731 jours	3 000 000	3 247 051	4,35%
Certificat de dépôt ATB au 04/03/2020 (au taux de 11,33%)	190 jours	1 909 723	1 970 066	2,64%
Certificat de dépôt ATB au 13/03/2020 (au taux de 11,33%)	190 jours	1 909 723	1 965 790	2,64%
Certificat de dépôt TSB au 04/03/2020 (au taux de 11,83%)	190 jours	1 905 973	1 968 823	2,64%
Certificat de dépôt BNA au 01/04/2020 (au taux de 11,9%)	190 jours	1 905 448	1 954 715	2,62%
Certificat de dépôt AB au 12/12/2020 (au taux de 12%)	360 jours	457 143	457 738	0,61%
Certificat de dépôt BNA au 26/11/2020 (au taux de 12,1%)	360 jours	1 827 297	1 841 689	2,47%
<b><u>Comptes à terme</u></b>		<b>26 700 000</b>	<b>27 398 918</b>	<b>36,74%</b>
Placement BH au 08/01/2020 (au taux variable TMM+ 4,25%)	6 mois	3 000 000	3 140 591	4,21%
Placement AB au 27/01/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	2 000 000	2 060 879	2,76%
Placement AB au 28/01/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	1 000 000	1 030 194	1,38%
Placement AB au 05/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	160 jours	1 500 000	1 546 027	2,07%
Placement AB au 06/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	300 000	308 395	0,41%
Placement AB au 11/02/2020 (au taux fixe 10,9%)	12 mois	2 300 000	2 478 031	3,32%
Placement AB au 12/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	160 jours	3 100 000	3 189 796	4,28%
Placement TSB au 04/03/2020 (au taux fixe 11,83%)	190 jours	2 000 000	2 065 679	2,77%
Placement AB au 18/11/2020 (au taux fixe 11,56%)	350 jours	900 000	906 362	1,22%
Placement AB au 01/01/2020 (au taux fixe 10,82%)	3 mois	1 000 000	1 021 344	1,37%
Placement AB au 02/03/2020 (au taux fixe 11,56%)	3 mois	400 000	402 929	0,54%
Placement AB au 26/11/2020 (au taux fixe 11,55%)	350 jours	1 500 000	1 507 574	2,02%
Placement AB au 09/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	350 jours	300 000	300 537	0,40%
Placement AB au 18/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	1 000 000	1 002 046	1,34%
Placement AB au 22/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	2 000 000	2 002 046	2,68%
Placement ATB au 20/02/2020 (au taux fixe 11,31%)	3 mois	500 000	504 958	0,68%
Placement AB au 27/02/2020 (au taux fixe 11,56%)	3 mois	3 300 000	3 327 592	4,46%
Placement AB au 05/03/2020 (au taux fixe 11,55%)	3 mois	600 000	603 938	0,81%
<b>TOTAL</b>		<b>44 344 298</b>	<b>45 760 038</b>	<b>61,36%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>61,22%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 2.795.965, contre un solde de D : 80, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	134 149	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	1 200	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	2 660 616	-
Autres débiteurs	-	80
<b>Total</b>	<u><b>2 795 965</b></u>	<u><b>80</b></u>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 161.799, contre un solde de D : 5.636, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	161 799	5 636
<b>Total</b>	<u><b>161 799</b></u>	<u><b>5 636</b></u>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 6.162, contre un solde de D : 262, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	6 162	262
<b>Total</b>	<u><b>6 162</b></u>	<u><b>262</b></u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2019, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2018

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

### Souscriptions réalisées

Montant	118 379 057
Nombre de titres émis	1 182 171
Nombre d'actionnaires nouveaux	472

### Rachats effectués

Montant	(52 735 349)
Nombre de titres rachetés	(526 632)
Nombre d'actionnaires sortants	(20)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68 636
Régularisation des sommes non distribuables	36 654
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL (A)	31 975
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	707 420

### Capital au 31-12-2019

Montant	69 463 233
Nombre de titres	685 169
Nombre d'actionnaires	512

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 539.079, contre D : 98 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>511 723</u></b>	<b><u>98</u></b>
- Intérêts	511 723	98
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>27 353</u></b>	<b>-</b>
- Dividendes	27 353	-
<b>TOTAL</b>	<b>539 076</b>	<b>98</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.929.636, contre D : 28.898 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des billets de trésorerie	3 029	-
Intérêts des comptes à terme	1 764 903	12 828
Intérêts des dépôts à vue	7 300	313
Intérêts des certificats de dépôt	1 154 404	15 757
<b>TOTAL</b>	<b>2 929 636</b>	<b>28 898</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 198.372, contre D : 1.932 au 31 décembre 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 423.721, contre D : 5.636 au 31 décembre 2018, et se détaille ainsi :

	<b>Année</b> <b>2019</b>	<b>Année</b> <b>2018</b>
Rémunération de gestionnaire	423 721	5 636
<b>TOTAL</b>	<b>423 721</b>	<b>5 636</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 53.008, contre D : 793 au 31 décembre 2018, et se détaillent ainsi :

	<b>Année</b> <b>2019</b>	<b>Année</b> <b>2018</b>
Redevance du CMF	44 508	592
Services bancaires et assimilés	8 500	201
<b>TOTAL</b>	<b>53 008</b>	<b>793</b>

**Note 15 : Autres informations****15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(0,618)	(0,190)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,734</b>	<b>0,854</b>
Autres charges	(0,077)	(0,027)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,656</b>	<b>0,827</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	2,814	0,252
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,471</b>	<b>1,079</b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,011	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,100	0,024
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,112</b>	<b>0,139</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	4,768	0,966
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,112</b>	<b>0,139</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,053	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,165</b>	<b>0,137</b>
Valeur liquidative	108,852	101,216
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,11%	1,07%

## **Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 74.749.785, un actif net de D : 74.581.824 et un bénéfice de D : 3.266.780.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 34,66% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 61,60% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 31 Décembre 2019, 37,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 29 avril 2020 :

**Le Commissaire aux Comptes  
Mustapha MEDHIOUB**